



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation 18/02/2020	Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres Présents : 7 Nombre de membres Absents : 4
Date Affichage 18/02/2020	Nombre de procurations : 0 Nombre de votants : 7

Séance du 27 février 2020

L'an deux mille vingt le vingt sept février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents : BRILLIARD M, GOMES D, POROLI F, PERARNAUD C, CICCARIELLO C,

CHEVRIER C

Absents excusés : VERGES B, DOUMERGUE F

**Objet de la Délibération**

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

<b>PERSONNEL ADMINISTRATIF TEMPS COMPLET</b>	<b>Cat.</b>	<b>Prévus</b>	<b>Pourvus</b>
Attaché territorial	A	1	0
Rédacteur territorial	B	1	1
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	2	1
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1
Adjoint Administratif	C	1	1
Adjoint Administratif Contractuel	C	1	0
<b>PERSONNEL TECHNIQUE TEMPS COMPLET</b>	<b>Cat.</b>	<b>Prévus</b>	<b>Effectif pourvu</b>
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	0

2020-D003

Envoyé en préfecture le 28/02/2020

Reçu en préfecture le 28/02/2020

Affiché le



ID : 066-216600825-20200227-2020\_D003-DE

Technicien	B		
Agent de maitrise Principal	C	1	0
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	3	3
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	1	1
Adjoint Technique	C	1	1
Adjoint Technique contractuel saisonnier	C	1	1
<b>PERSONNEL TECHNIQUE TEMPS NON COMPLET</b>	<b>Cat.</b>	<b>Prévus</b>	<b>Effectif pourvu</b>
Technicien principal 1ère classe, 20h/semaine	B	1	1

**Considérant** qu'il y a lieu de régulariser le tableau des effectifs suite à la réussite d'un concours pour un agent au grade d'agent de maitrise principal de catégorie C et de le nommer en Catégorie B au grade de Technicien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DECIDE** de fixer ainsi qu'il suit le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 27 février 2020.

**DIT QUE** les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune, chapitre 012.

***La présente délibération annule et remplace la délibération 2019 D044 du 25 juin 2019.***

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 27/02/2020

Le Maire  
P. LOOS

